CREMATORIUM DE BRUXELLES

RESERVATION EN LIGNE

Le 11 juin dernier, le crématorium de Bruxelles organisait une séance de démonstration de leur système de réservation par internet, à laquelle les E.P.F. étaient invitées.

Nous avons assisté à cette soirée d'information et avons le plaisir de vous résumer le processus qui nous a paru assez clair et efficace.

Le droit d'inscription pour la réservation en ligne a un coût de 25 euros (à payer une seule fois à la signature du contrat) et ensuite chaque réservation sera facturée à 1 (un) euro.

Cependant, à l'occasion de l'inauguration de leur système, le crématorium propose une inscription gratuite pour toute EPF qui signerait le contrat avant le 15 juillet 2010.

Nous pouvons cordialement vous inviter à le faire au plus tôt, même si vous ne vous rendez que très rarement au crématorium d'Uccle.

Il suffit de compléter et signer les formulaires joints « Fiche d'entreprise » et « Contrat d'utilisation du service de réservation en ligne », de parapher chaque page et les faire parvenir dans les plus brefs délais au crématorium.

Vous recevrez ensuite un login et un mot de passe, qui vous permettront de vous connecter à n'importe quel moment sur le site du crématorium pour réserver en ligne.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Jean & Tina Geeurickx

Crematorium van Brussel de Bruxelles

Fiche entreprise 2010

Service/Dienst :

Correspondant/Correspondent:

Date d'inscription:

Date de mise en service :

Informations:

Nom de l'entreprise:

Langue:

Téléphone:

Fax:

Email:

TVA:

Coordonnées:

Adresse en français:

Adresse en néerlandais:

Numéro: **Boite:**

Localité:

Frais d'inscription:

Frais d'inscription à partir du 11/07/2010	

Facturation Guichet:

◯ **Liquide**

◯ **Bancontact**

◯ **Domiciliation**

Numéro domiciliation:

Facturation Atrium:

◯ **Liquide**

◯ **Bancontact**

◯ **Domiciliation**

Numéro domiciliation:

Pour la S.C.I.C

Signature du client:

S.C.I.C - I.C.V.C
Société Coopérative Intercommunale de Crémation (Association de Communes)
Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie (Vereniging van Gemeenten)

Avenue du Silence, 61, Stillelaan
Bruxelles - 1180 - Brussel
Tel : +32(0)2/376.76.43
Fax : +32(0)2/370.13.58

TVA/BTW:BE 0203.389.204
RCB.HRB 64310
CCB.GKB 091-0006113-31

infos@cremabru.be
http://www.cremabru.be

CONTRAT D'UTILISATION DU SERVICE DE RESERVATION EN LIGNE

ENTRE

ci-après dénommé l'entrepreneur.

ET

La S.C. INTERCOMMUNALE DE CREMATION dont le siège se situe à 1180 Bruxelles, avenue du Silence, 61, représentée par son directeur, Monsieur Xavier Godart.

ci-après dénommée l'intercommunale.

L'intercommunale s'engage à fournir à l'utilisateur un service de réservation de crémations par internet aux conditions et dans les limites définies ci-après.

1. Contenu du service

Le service permet à l'entrepreneur de réserver en ligne, sur le site internet http:// extranet.cremabru.be, des cérémonies de crémation d'une durée maximale de 15 minutes par cérémonie, 7 jours sur 7, 24 h sur 24 et 365 jours par an.

2. Accès au service

L'accès au service est subordonné au payement de frais d'activation uniques d'un montant de 25 EUR TTC.

Après payement de ces frais, l'entrepreneur se verra attribuer un numéro d'enregistrement qui lui permettra, conformément à la procédure détaillée sur la home page du site internet, de se définir un login et un mot de passe nécessaires à l'utilisation du service.

Le droit d'accès et d'utilisation du service n'étant pas transmissible, l'entrepreneur s'engage à ne pas divulguer son n° d'enregistrement, son login et son mot de passe.

L'entrepreneur est responsable de la confidentialité et de l'intégrité de ces éléments d'identification. Il assume seul les conséquences dommageables consécutives à leur utilisation abusive ou frauduleuse par des tiers.

L'accès au service est limité à 5 utilisateurs par numéro d'enregistrement.

3. Traitement des réservations

Les réservations de crémations sont traitées moyennant l'identification par l'entrepreneur du nom, prénom et sexe du défunt dans les champs réservés à cet effet.

Ces données ne peuvent plus être modifiées, sauf en cas d'erreur matérielle et exclusivement par téléphone.

Afin d'optimiser le traitement de la réservation, il est vivement recommandé de compléter tous les champs de la réservation au plus tard le jour ouvrable qui précède la crémation (le samedi jusqu'à 11h).

Une augmentation de la durée maximale de 15 minutes réservée par l'entrepreneur pourra être demandée. Cette demande devra être formulée exclusivement par téléphone et pourra entraîner un changement de salle et/ou une modication de la date et/ou de l'heure de la remise des cendres.

Toute opération réalisée par l'entrepreneur sur le site ainsi que toute modification apportée à la réservation sera suivie d'une confirmation par e-mail. A défaut de confirmation, la réservation ou la modification de la réservation devra être considérée comme non enregistrée et l'entrepreneur prendra contact avec l'intercommunale.

Aucune modification de la réservation ne pourra plus être faite le jour ouvrable qui précède la crémation (le samedi jusqu'à 11h).

4. Rémunération

Le service est fourni moyennant payement d' 1 EUR TTC par réservation, répercuté sur la facture de crémation.

Cette somme est due lors de l'identification par l'entrepreneur du nom, prénom et sexe du défunt dans les champs réservés à cet effet, nonobstant toute modification ou annulation ultérieure.

5. Cafétéria

Une demande de réservation d'une cafétéria peut être adressée à l'intercommunale via le site internet en dehors des heures de service de l'intercommunale.

Une demande adressée durant les heures de service ne sera pas prise en compte. L'entrepreneur devra prendre contact téléphoniquement avec l'intercommunale.

Une demande adressée en dehors des heures de services sera traitée en priorité le premier jour ouvrable suivant l'envoi de la demande. Elle devra néanmoins être confirmée téléphoniquement par l'entrepreneur, avant midi, le jour ouvrable suivant la demande de réservation.

L'intercommunale adressera à l'entrepreneur une confirmation de sa réservation par e-mail.

A défaut de confirmation, la réservation devra être considérée comme non enregistrée et l'entrepreneur prendra contact avec l'intercommunale.

6. Preuve

L'emploi d'un login et d'un mot de passe correct vaut signature électronique et constitue la preuve de l'identité de l'entrepreneur, utilisateur du service. Ils ont la même force probante qu'une signature manuscrite.

L'intercommunale procédera à l'enregistrement dans un fichier logging des opérations réalisées par l'entrepreneur. Ces opérations ont la même valeur qu'un écrit original portant la signature de l'entrepreneur.

7. Usage abusif du service

Un usage abusif du service par l'entrepreneur entraîne de plein droit et sans mise en demeure une exclusion immédiate du service pendant une période de 6 mois lors du premier usage abusif et de manière définitive après un second usage abusif.

Par usage abusif sont visées les réservations de plages horaires réalisées par l'entrepreneur de manière fictive, par l'encodage des nom, prénom et sexe d'un défunt délibérément erronés.

Toute modification des nom, prénom et sexe des défunts postérieure à la réservation sera considérée comme un usage abusif du système, à moins que la modification soit consécutive à une erreur matérielle dûmement justifiée.

L'exclusion sera automatiquement appliquée aux entrepreneurs qui introduiront 10 demandes de modification par an non justifiées.

8. Arrêt total ou partiel du service

L'intercommunale se réserve le droit de procéder, immédiatement et sans avertissement préalable, à l'arrêt total ou partiel du service pour des motifs valables, et notamment dans les cas suivants :

- l'entrepreneur reste en défaut de remplir ses obligations légales et conventionnelles envers l'intercommunale,
- l'intercommunale le juge utile ou nécessaire pour préserver la sécurité du système, ses intérêts ou ceux de l'entrepreneur,
- des travaux d'entretien, d'amélioration ou de réparation de quelque nature que ce soit s'avèrent nécessaires,
- en cas d'utilisation illicite dûmement dénoncée par l'entrepreneur de ses éléments d'identification par un tiers.

9. Durée du contrat

Le présent contrat prend fin le 31 décembre de l'année de sa signature, moyennant la notification par l'une ou l'autre partie d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut de notification, le contrat sera tacitement reconduit pour une période d'un an expirant le 31 décembre de l'année suivante.

Il pourra être mis fin au contrat à tout moment et sans motif, par l'une ou l'autre partie, moyennant un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée.

10. Confidentialité

L'intercommunale s'engage à traiter de manière confidentielle les données personnelles qui lui sont transmises conformément aux dispositions légales en vigueur.

Aucune information personnelle relative à l'entrepreneur (adresse, email, numéro de téléphone, numéro de fax, données d'identification, ...) ne sera traitée sans que celui-ci n'ait autorisé ce traitement.

11. Equipement

L'entrepreneur reconnaît disposer de la configuration technique suivante :

- ordinateur de type PC ou Macintosh (Apple) ;
- système d'exploitation : Xp/2000/seven ;
- navigateur internet : explorer 7,8 ou Mozilla Firefox (recommandé), Safari (Macintosh) ;
- Flashplayer et Silverlight (lecture des partitions musicales) ;

Il est responsable de son matériel, de ses programmes, navigateurs et systèmes informatiques qui lui donnent accès au site internet et de toute conséquence dommageable liée à leur utilisation.

L'entrepreneur déclare être familiarisé avec le fonctionnement et la spécificité d'internet et des risques y afférents.

Il reconnaît en outre disposer d'une adresse e-mail valide nécessaire à la bonne fin des opérations.

12. Utilisation de cookies

Pour les bonnes fins de l'utilisation du service, l'intercommunale se réserve le droit de placer des cookies et des pop-up dans l'ordinateur de l'entrepreneur.

Elles permettent d'identifier facilement l'entrepreneur lors de sa visite sur le site internet. Les informations collectées par les cookies et pop-up sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont jamais transmises à des tiers.

13. Exonération de responsabilité

L'intercommunale ne peut être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du service, et notamment de l'indisponibilité ou du fonctionnement technique du site internet, de l'information ou du contenu du site internet, de virus, hacking attacks et autres délits informatiques.

14. Droits intellectuels

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les programmes, applications, mode d'emploi ainsi que sur tous les éléments figurant sur le site appartiennent exclusivement à l'intercommunale.

L'entrepreneur s'interdit de les reproduire, modifier, adapter, diffuser en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit. Plus généralement, il s'interdit toute infraction aux droits de propriété intellectuelle de l'intercommunale.

L'entrepreneur est néanmoins autorisé à télécharger et à imprimer sur papier, dans la stricte limite nécessaire à l'exécution de son travail, les données et informations le concernant et relatives aux réservations effectuées par lui, pour autant qu'il n'efface, ne traite ou ne modifie aucune de ces données.

15. Conditions générales

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des conditions générales annexées.

Fait à Bruxelles, le , en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'entrepreneur,

Pour l'intercommunale,